
CABINET

Arrêté n° 16 534 /MEFPPPI-CAB
portant agrément de monsieur Alfred Jean Vivien YAMEOGO
en qualité de directeur général de la Nouvelle société interafricaine
d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo)

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les
Etats africains ;

Vu les dispositions des articles 306 et 329 du code des assurances de la Conférence
interafricaine des marchés d'assurances ;

Vu le décret n° 95-94 du 9 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances
au Congo ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre
d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de
l'intégration ;

Vu la lettre n° 0354/MFBPP-CAB du 26 juin 2011 du ministre des finances, du budget et
du portefeuille public, relative à l'agrément du directeur général de la Nouvelle société
interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo) ;

Vu l'avis favorable de la Commission régionale de contrôle des assurances, transmis par
courrier n° 00209/I/CIMA/CRCA/PDT/2011 du 22 juillet 2011, relatif à l'agrément du
directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-
Vie Congo).

ARRETE :

Article premier : Monsieur **Alfred Jean Vivien YAMEOGO** est agréé en qualité de
directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-
Vie Congo).

A ce titre, il est autorisé à exercer sa fonction, conformément à la
réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de la date de prise de
fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du
Congo. /f

Fait à Brazzaville, le 3 octobre 2014



Gilbert Ondongo
Gilbert ONDONGO.-